



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Instruction n° DGS/CCS/UDP/2026/28 du 27 février 2026 relative à la diffusion de la doctrine d'utilisation du système d'information d'identification unique des victimes (SI-VIC)

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)

Référence	NOR : SFHP2604263J (numéro interne : 2026/28)
Date de signature	27/02/2026
Emetteur	Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées Direction générale de la santé (DGS)
Objet	Diffusion de la doctrine d'utilisation du système d'information d'identification unique des victimes (SI-VIC).
Actions à réaliser	- Diffuser la doctrine d'utilisation de SI-VIC aux acteurs concernés et s'assurer de la bonne appropriation de leur contenu ; - Remonter à la DGS tout besoin complémentaire en termes de doctrine.
Résultats attendus	- Harmoniser les pratiques d'utilisation du SI-VIC auprès des différents utilisateurs (agences régionales de santé/Direction générale de la santé, services d'aide médicale urgente, établissements de santé, cellules d'urgence médico-psychologiques) sur le territoire ; - Concourir à la mise en œuvre homogène de la doctrine interministérielle relative à l'élaboration d'un bilan victimaire ; - Consolider la réponse du système de santé face aux situations sanitaires exceptionnelles et notamment les situations de prise en charge de nombreuses victimes.
Echéance	Mise en œuvre des dispositions contenues dans cette instruction dans les meilleurs délais.
Contact utile	Centre de crises sanitaires Pôle de préparation aux crises / Unité doctrine et planification Caroline BERTRAND Tél. : 06 59 36 25 95 Mél : caroline.bertrand@sante.gouv.fr